

Le risque routier professionnel

Le risque routier est la 1^{ère} cause de décès au travail
Vous conduisez un véhicule dans le cadre de votre activité professionnelle et/ou pour vous rendre sur votre lieu de travail : vous êtes concerné(e).



Prévention des risques professionnels



LES FACTEURS DE RISQUES

► La vitesse

Elle diminue le champ visuel, augmente la distance d'arrêt, aggrave les accidents.




► L'alcool

Il diminue le champ visuel, perturbe les capacités intellectuelles, ralentit les réflexes, augmente le risque d'accident.

► Les médicaments

Certains médicaments sont incompatibles avec la conduite. Ils peuvent provoquer une diminution des réflexes, de la somnolence, des vertiges...

Consulter les pictogrammes de vigilance :

	Ne pas conduire sans avoir lu la notice
	Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé
	Pour la reprise de la conduite, demander l'avis d'un médecin

► Les produits stupéfiants et drogues

Ils sont interdits et totalement incompatibles avec la conduite. Ils perturbent l'attention, les réflexes, la vigilance.

► La fatigue

C'est le 1^{er} facteur d'accident sur autoroute. Ne pas prendre le volant en cas de manque de sommeil ou après un repas trop copieux.

► La vision

20 % des responsables d'accidents de la circulation ont une déficience visuelle.

► Le téléphone

Téléphoner en conduisant entraîne une baisse de la vigilance et une augmentation du temps de réaction. Le fait de téléphoner est en effet différent d'une conversation avec un passager. Avec ce dernier, la route est partagée et les risques sont perçus au même instant. Il peut donc y avoir suspension de la conversation en cas de danger.

D'autre part, l'usage d'un téléphone tenu en main en conduisant est interdit. Et depuis le 1^{er} juillet 2015, est également interdit le port à l'oreille, par le conducteur d'un véhicule en circulation, de tout dispositif susceptible d'émettre du son, à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdité. Cela interdit notamment les oreillettes permettant de téléphoner ou d'écouter de la musique.

► Les conditions météorologiques

Elles peuvent modifier les distances de freinage (pluie, neige, verglas) et altérer la visibilité (brouillard, éblouissement).



► Le véhicule

Rouler avec un véhicule sous-équipé ou en mauvais état constitue un danger.

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre Médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Santé au Travail

Document élaboré par les Services de Santé au Travail membres de Présanse Paca-Corse :
AISMT 04 - AISMT 13 - AIST 83 - AIST 84 - AMETRA06 - APST BTP 06 - ASTBTP 13 - CMTI 06 - Expertis - GEST 05 GIMS 13 - GMSI 84 - SAT Durance Luberon - SIST2A - Santé au Travail Provence



Retrouvez-nous sur   